

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 13 janvier 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de décembre 2013

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2013
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2013

2 Assemblée du 13 janvier 2014

- 2.1 Liste des comptes à payer
- 2.2 Autorisation de paiement – Jeansonne inc.

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Choix d'un aviseur légal pour 2014
 - 3.1.2 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Renouvellement d'assurance

4 Sécurité publique

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Nomination au comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Acquisitions d'emprise par la Municipalité – Reconstruction du pont Dion sur le chemin Magenta

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Demande d'intervention dans le cours d'eau Branches 2, 3 et 3A du Grand Cours d'eau
- 6.2 Demande d'intervention dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbué
- 6.3 Adoption d'un règlement concernant l'épandage pour l'année 2014
- 6.4 Nomination d'un représentant à l'OBV

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Rapport d'émissions de permis pour 2013

- 7.1.2 Règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation
- 7.1.3 Demande de subventions à Ambulance Farnham – Pavage de la piste cyclable
- 7.1.4 Assemblée de consultation, fonds du pacte rural

8 **Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Ruth Benoit
 - 8.1.2 Nomination d'un responsable des questions familiales et des aînés (RQF)
 - 8.1.3 Adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
 - 8.1.4 Adoption d'une politique relative aux inscriptions aux activités loisirs
 - 8.1.5 Inscription de la Municipalité au programme Défi Santé 5/30
 - 8.1.6 Activité de reconnaissance pour les bénévoles
 - 8.1.7 Engagement de la Municipalité au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Rénovation du local utilisé par le comité de la Fadoq et le camp de jour
 - 8.2.2 Demande d'appui de la Ville de Saint-Césaire pour l'aréna Guy-Nadeau

9 **Divers & affaires nouvelles**

- 9.1 Nomination de Mme Francine Mucci à titre de représentante auprès de la Société Alzheimer de Granby
- 9.2 Acquisition d'un défibrillateur
- 9.3 Adoption de mesure d'appariement fiscal

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Conseil québécois du sentier Transcanadien – Tronçons importants du sentier
- Co-2 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion
- Co-3 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation pour Directeur général
- Co-4 Québec Municipal – Schémas de couverture de risques et l'exonération de responsabilité conférée aux municipalités.
- Co-5 Kino-Québec – Dépliant sur l'activité physique, le sport et les jeunes
- Co-6 Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Aide financière pour achat d'équipements de récupération aux aires publiques municipales
- Co-7 Mission HGE – Offres de service
- Co-8 MAMROT – Présentation publique des renseignements inscrits au rôle d'évaluation foncière
- Co-9 Fondation du Centre Hospitalier de Granby – Rapport annuel 2013-2013
- Co-10 CSST –Rapport d'intervention
- Co-11 MRC de Rouville – Prévisions budgétaires 2014
- Co-12 École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas 2014
- Co-13 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – L'Avenir de Postes Canada
- Co-14 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne
- Co-15 MRC de Rouville – Quotes-parts 2014 de la MRC
- Co-16 MRC de Brome-Missisquoi – Entente de service en transport adapté année 2014
- Co-17 Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby – Entente - Entretien d'une voie publique
- Co-18 MRC de Rouville – Contrat de service de Covoiturage Montréal Inc.
- Co-19 Mutuelle des municipalités du Québec – Modifications requises
- Co-20 Desjardins Sécurité financière – Renouvellement contrat d'assurance collective
- Co-21 Ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs –

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 01-001-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-002-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-003-14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 21 213.63 \$
- Fournisseurs : 73 897.38 \$
- Déboursés directs : 135.00 \$
- Salaires : 30 031.60 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 01-004-14

AUTORISATION DE PAIEMENT – JEANSONNE INC.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du compte de Jeansonne inc., au montant de 2 543 83\$ pour la période se terminant le 30 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-005-14 CHOIX D'UN AVISEUR LÉGAL POUR 2014

Considérant que le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité de Ange-Gardien une entente de services de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 750 \$ plus taxes pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter l'entente de services de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé, au montant de 750 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

RÉSOLUTION 01-006-14 RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de renouveler l'assurance de la Municipalité avec *La Mutuelle des municipalités du Québec* au montant de 36 316 \$.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 01-007-14

NOMINATION AU COMITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE ROUVILLE

Considérant que le Comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville est composé du préfet de la MRC, de deux maires, deux conseillers municipaux, deux directeurs généraux et deux directeurs d'incendie et que le premier mandat des membres est à sa fin;

Considérant que la MRC de Rouville demande à chacune de ses municipalités de lui soumettre, par résolution, des candidatures aux postes de conseillers municipaux, de directeurs généraux et de directeurs en sécurité incendie, soit un membre et un substitut pour chacun de ces postes en priorisant les candidatures soumises en fonction de l'intérêt d'être représenté à l'un ou l'autre de ces postes;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de soumettre à la MRC de Rouville, pour son Comité en sécurité incendie, les candidatures suivantes, priorisées selon l'ordre suivant :

1. Madame Brigitte Vachon, directrice générale
Substitut : Monsieur Philippe Chartrand, directeur incendie
2. Monsieur Philippe Chartrand, directeur incendie
Substitut : Madame Brigitte Vachon, directrice générale
3. Monsieur Rhéal Grenier, conseiller municipal
Substitut : Monsieur Jonathan Alix, conseiller municipal

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-008-14 ACQUISITIONS D'EMPRISE PAR LA MUNICIPALITÉ – RECONSTRUCTION DU PONT DION SUR LE CHEMIN MAGENTA

Considérant que dans le but de diminuer les délais relatifs aux acquisitions des emprises dans le cadre des travaux sur des structures sur le réseau routier municipal, le ministère des Transports recommande aux municipalités concernées de prendre en charge l'ensemble du processus visant l'acquisition des immeubles requis, y incluant les activités d'arpentage, d'évaluation, de négociation et de transfert de titres;

Considérant que le ministère des Transports prévoit procéder à la reconstruction du pont Dion sur le chemin Magenta et demande à la Municipalité de Ange-Gardien, par sa correspondance du 19 décembre 2013, de prendre en charge l'ensemble du processus visant l'acquisition des immeubles requis;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu

d'informer le ministère des Transports du Québec que la Municipalité de Ange-Gardien accepte de prendre en charge l'ensemble du processus visant l'acquisition des immeubles requis dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Dion sur le chemin Magenta.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-009-14

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU BRANCHES 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D'EAU

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans le cours d'eau Branches 2,3 et 3 A du Grand Cours d'eau, situé sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par les Règlements numéro 100-96 et 85-94 de la MRC de Rouville

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Branches 2,3 et 3 A du Grand Cours d'eau;

Considérant conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau, est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la municipalité de Ange-Gardien :

1. Appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Branches 2,3 et 3 A du Grand Cours d'eau et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Branches 2,3 et 3 A du Grand Cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;
3. S'engage à s'assurer du respect de sa réglementation municipale d'urbanisme en matière de protection des rives et du littoral des cours d'eau après la réalisation des travaux exécutés par la MRC de Rouville dans le cours d'eau Branches 2,3 et 3 A du Grand Cours d'eau.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-010-14

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE BARBUE

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue, situé sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par les Règlements numéro 51-89 et 118 de la MRC de Rouville;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue;

Considérant conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau, est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la municipalité de Ange-Gardien :

1. Appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;
3. S'engage à s'assurer du respect de sa réglementation municipale d'urbanisme en matière de protection des rives et du littoral des cours d'eau après la réalisation des travaux exécutés par la MRC de Rouville dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2014

Reporté à une séance subséquente.

**RÉSOLUTION 01-011-14
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OBV**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer M. Mario Carrier à titre de représentant de l'OBV Yamaska pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ÉMISSIONS DE PERMIS POUR 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport d'émissions de permis pour l'année 2013.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION

Les personnes présentes sont informées que le programme d'aide à la revitalisation n'est pas reconduit.

**RÉSOLUTION 01-012-14
DEMANDE DE SUBVENTIONS À SERVICE AMBULANCIER FARNHAM – PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE**

Considérant que Service ambulancier Farnham a été vendu à Ambulance Demers pour 1,8 millions à l'automne 2011 et que l'organisme souhaite redistribuer les fruits de la vente de ses actifs aux OSBL de Ange-Gardien, Farnham, Sainte-Brigide et Sainte-Sabine, soit les municipalités desservies par l'ancien corps ambulancier;

Considérant que la Ville de Farnham se propose de présenter une demande de subvention à Service ambulancier Farnham pour financer des travaux de pavage du tronçon de la piste cyclable « La Montérégiade » traversant le territoire des municipalités de Ange-Gardien et de Farnham;

Considérant que la Ville de Farnham s'engage à prendre en charge, advenant leur réalisation, les travaux de pavage du tronçon de la piste cyclable « La Montérégiade » traversant le territoire des municipalités de Ange-Gardien et de Farnham ainsi que les coûts relatifs supérieurs à une subvention;

Considérant que la Ville de Farnham se propose également d'offrir à la Municipalité de Ange-Gardien, les services techniques nécessaires à l'évaluation d'un projet de raccordement cyclable

du périmètre urbain de la Municipalité de Ange-Gardien à la piste cyclable La Montérégiade;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien se prononce en faveur de travaux de pavage du tronçon de la piste cyclable « La Montérégiade » traversant le territoire des municipalités de Ange-Gardien et de Farnham, ainsi qu'en faveur de la présentation d'une demande de subvention à Service ambulancier Farnham relativement à la réalisation desdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-013-14 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, FONDS DU PACTE RURAL

Considérant que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, la MRC de Rouville dispose toujours de sommes, dont certaines d'entre elles sont dans l'enveloppe réservée à la Municipalité de Ange-Gardien pour des projets à réaliser sur son territoire;

Considérant que les projets à être réalisés par la Municipalité avec, en partie, les fonds du Pacte rural, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, doivent répondre aux besoins du milieu et à certains critères;

Considérant que la Municipalité souhaite consulter sa population et lui présenter le ou les projets qu'elle entend soutenir financièrement en leur allouant des sommes qui lui sont réservées du fonds du pacte rural;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien tienne une assemblée publique de consultation le 20 février 2014, à 19 h 00 relativement au fonds du Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2013 préparé par Mme Sylvie Dion, responsable.

RÉSOLUTION 01-014-14 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS (RQF)

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de nommer M. Benoit Pepin à titre de responsable des questions familiales et des aînés (RQF) pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-015-14

ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien renouvelle son adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-016-14

ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE AUX INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS LOISIRS

Considérant la recommandation de Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter la Politique d'inscription aux activités de loisirs de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-017-14

INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DÉFI SANTÉ 5/30

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, à inscrire la municipalité de Ange-Gardien au programme Défi santé 5/30, d'en faire la promotion auprès des citoyens et d'autoriser une dépense de 2 000 \$ à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-018-14

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES

Considérant qu'une centaine de bénévoles œuvrent au sein de la communauté de Ange-Gardien et contribuent ainsi à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville, à réserver les services d'un conférencier et d'engager, à cet effet, jusqu'à 5 000 \$ dans le cadre de l'activité de reconnaissance qui se tiendra le 23 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-019-14
ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT**

ATTENDU QUE :

Loisir et Sport Montérégie propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du « Portail en gestion des bénévoles » et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

CONSIDÉRANT QUE :

LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC :

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;

- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ :

- Permet le développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Permet de maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la municipalité de Ange-Gardien participe au PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT et s'engage à :

- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du « Portail en gestion des bénévoles » et faciliter leur utilisation.
- Participer activement aux activités de réseautage
- Nomme Mme Jennie Rainville, directrice au service des loisirs, comme personne responsable pour le suivi.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 01-020-14

RÉNOVATION DU LOCAL UTILISÉ PAR LE COMITÉ DE LA FADOQ ET LE CAMP

DE JOUR

Considérant que Service ambulancier Farnham a été vendu à Ambulance Demers pour 1,8 millions à l'automne 2011 et que l'organisme souhaite redistribuer les fruits de la vente de ses actifs aux OSBL de Ange-Gardien, Farnham, Sainte-Brigide et Sainte-Sabine, soit les municipalités desservies par l'ancien corps ambulancier;

Considérant que le local utilisé par la FADOQ de l'Ange-Gardien ainsi que le camp de jour doit être rénové et réaménagé pour le mieux être de ces utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, à présenter une demande de subvention à Service ambulancier Farnham dans le cadre de la rénovation du local de la FADOQ.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-021-14

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE POUR L'ARÉNA GUY-NADEAU

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a participé au processus qui a mené à la présentation de l'étude « Pour une coopération inter municipale en loisirs » faite par MM André Thibault et Benjamin Branget de l'Observatoire du loisir;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire sollicite maintenant les municipalités participantes à l'étude, soit Ange-Gardien, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford à poursuivre les démarches d'exploration pour une coopération inter municipale pour le projet d'un nouvel aréna;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire s'est engagé à réaliser une étude de faisabilité dudit projet et d'en assumer les coûts;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien prend acte du rapport « Pour une coopération inter municipale en loisirs » faite par MM André Thibault et Benjamin Branget de l'Observatoire du loisir et accepte de prendre part au processus de la première étape, soit celle d'une étude de faisabilité du projet de nouvel aréna, dont les coûts sont assumés par la Ville de Saint-Césaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-022-14

NOMINATION DE MME FRANCIENE MUCCI À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de nommer Mme Franciene Mucci afin d'agir à titre de représentante de la Municipalité de Ange-Gardien auprès de la Société d'Alzheimer de Granby et de défrayer la cotisation annuelle au montant de 30 \$.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Les membres du Conseil sont informés que la Caisse populaire de l'Ange-Gardien souhaite participer à l'acquisition d'un défibrillateur pour le bénéfice de la population de Ange-Gardien et qu'elle sollicite la collaboration de la Municipalité afin d'en coordonner l'installation et l'utilisation.

Les membres du Conseil conviennent d'informer la Caisse populaire de l'Ange-Gardien qu'ils sont favorables à l'acquisition d'un défibrillateur, mais qu'ils souhaitent, au préalable, prendre des informations à l'égard de l'utilisation et de l'emplacement de ce type d'appareil, ainsi que les responsabilités qui en découlent.

RÉSOLUTION 01-023-14

ADOPTION DE MESURE D'APPARIEMENT FISCAL

Considérant que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Ange-Gardien pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 01-024-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix que la séance soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière